



Le Département de Meurthe-et-Moselle recrute son médecin départemental de Protection Maternelle et Infantile

Le département de Meurthe-et-Moselle a joué dès le début du 20^{ème} siècle un rôle de pionnier en matière de Protection Maternelle et Infantile. Forts de cette expérience nourrie de valeurs humanistes, d'innovations sociales, d'actions au plus proche des territoires et de leurs habitants, les élus départementaux ont réaffirmé en 2017 leurs orientations de politique départementale de PMI. Avec la volonté de promouvoir la santé et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, de préserver en proximité un service de prévention en périnatalité, pédiatrie sociale et puériculture dans les milieux de vie de l'enfant, de protéger les enfants et soutenir les familles sans discrimination, de contribuer à la qualité des modes d'accueil offerts aux enfants et aux familles

Pour poursuivre notre engagement et répondre aux enjeux de demain, le département de Meurthe-et-Moselle recrute son **médecin départemental de PMI** :

Il (elle) dirige le service départemental de PMI (encadrement hiérarchique de 25 agents): 2 unités « Santé de l'enfant » et « modes d'accueil », une mission « planification et santé maternelle » pilotées par des cadres.

Il (elle) pilote la mission départementale de PMI (encadrement fonctionnel de 80 agents) : est responsable de la définition du cadre de référence du service, de la fixation et de la tenue des priorités et des objectifs, du bon niveau de compétence des personnels de PMI, de la cohérence départementale et de la continuité du service public.

Il(elle) participe à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques départementales en matière de promotion de la santé maternelle et infantile et de protection de l'enfance.

Il (elle) conçoit et pilote des projets de protection et promotion de la santé dans le champ de la santé maternelle et infantile à dimension départementale avec les partenaires institutionnels, associatifs en lien avec les programmes de santé publique régionaux, nationaux.

Poste disponible à compter du 1^{er} octobre 2019.

Rejoignez l'équipe de direction départementale en adressant votre candidature à :



Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Par courriel à :

drhcandidatures@departement54.fr

Renseignements téléphoniques sur le poste: **Michèle PILLOT, Directrice générale adjointe aux solidarités au 03.83.94.52.38.**

Renseignements sur les conditions de recrutement : **Rachid BOUMALI, Chargé d'emploi, au 03.83.94.59.56**

Fiche de poste complète ci-dessous



Direction générale adjointe Solidarités

Service départemental de PMI

CADRE D'EMPLOI : Médecin de 2ème classe et 1ère classe, médecin hors classe

CATEGORIE A Filière médicale

Poste n° 1212 - Quotité du poste : 100% - Résidence administrative : CAD

Groupe de fonction régime indemnitaire : 7.1

NBI : Eligibilité du poste (pour les fonctionnaires uniquement) : non

Médecin départemental de PMI

MISSION : Placé.e sous l'autorité hiérarchique de la Directrice Générale Adjointe aux Solidarités, le.la Médecin départemental.e de PMI participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale en matière de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance définie par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il.elle assure au niveau départemental, une fonction d'appui auprès du Président et des élus, pilote la mission PMI et dirige et organise le service départemental de PMI.

ACTIVITES

Au niveau départemental

- Assure une fonction d'appui auprès du Président et des élus qui ont délégation sur ce domaine, ainsi qu'auprès de la direction générale adjointe aux Solidarités
- Participe à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques départementales en matière de promotion de la santé maternelle et infantile et de protection de l'enfance
- Conçoit et pilote des projets de protection et promotion de la santé dans le champ de la santé maternelle et infantile à dimension départementale avec les partenaires institutionnels, associatifs en lien avec les programmes de santé publique régionaux et nationaux
- Assume par délégation du Président du Conseil départemental, l'ensemble des décisions relevant de l'autorité administrative concernant la Protection Maternelle et Infantile
- Représente le Conseil départemental à diverses instances nationales, régionales ou départementales dans le domaine de la santé et de la PMI

Pilote la mission PMI

- Anime les réunions de l'ensemble des médecins PMI territoriaux : instance d'échange d'information, d'alerte, de débat technique, de préparation d'orientations et de décisions, d'examen des conditions de mise en œuvre, de croisement des orientations départementales et des réalités territoriales
- Assure l'accompagnement professionnel des médecins PMI de territoire, repère les besoins en formation continue, définit les priorités et le cahier des charges des formations
- Organise des réunions départementales de mission dont l'objectif est la transmission d'information, le débat technique et la réflexion sur les missions pour l'ensemble des personnels de PMI et les partenaires : CPEF, CAMSP, Structures d'accueil, services hospitaliers, ...
- Met en œuvre les référentiels départementaux de PMI, s'assure de la mise en place et de l'actualisation des documents et outils nécessaires aux professionnels pour l'exercice de leur activité en fonction de l'évolution des pratiques de soins, des textes ou règlements
- Organise la réflexion de groupes de projet thématiques

Dirige et organise le service départemental de PMI

- Participe aux différentes instances (réunions hebdomadaires du CODIR DGA Solidarités, ...)
- Est responsable de la définition du cadre de référence du service, de la fixation et de la tenue des priorités et des objectifs, du bon niveau de compétence des personnels de PMI, de la cohérence départementale et de la continuité du service public en lien avec les directeurs de territoires
- Inscrit l'action du service de PMI dans une approche intermissions (service social départemental, aide sociale à l'enfance) au service des usagers des Maisons Départementales des Solidarités
- Travaille de façon concertée avec les responsables de mission, leur service et la conseillère technique en travail social en vue d'une bonne articulation entre les missions ou d'une recherche de solution sur des dossiers ou des situations complexes, notamment au sein du pôle Enfance famille
- Assure l'encadrement hiérarchique des personnels de la mission départementale de PMI
- Contrôle le suivi technique et administratif des Centres de Planification et d'Education Familiale en lien avec les médecins PMI affectés sur les territoires
- Formule les avis ou autorisations relatifs à l'ouverture, au suivi et au contrôle des structures d'accueil à la signature du Président du Conseil départemental
- Supervise les arbitrages relatifs à l'agrément des assistantes maternelles et familiales, l'examen et le suivi des recours et litiges, contrôle et surveille l'organisation de la formation des assistantes maternelles
- S'assure de la mise en œuvre des systèmes de recueil de l'information de la mission : certificats de santé, bilans en école maternelle, avis de grossesse, avis de naissance, ...

Au niveau territorial

- Veille à la mise en œuvre des référentiels PMI et intervient en appui aux territoires sur les champs de la mission PMI selon les besoins
- Participe au recrutement des médecins PMI (médecins PMI de territoire, médecins et cadres PMI) et à l'agrément des médecins vacataires.

Compétences techniques :

- Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine
- Etre spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynécologie obstétrique, psychiatrie infantile ou santé publique ou
- Avoir une expérience avérée dans ces domaines, notamment en santé publique
- Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention
- Connaître le cadre réglementaire lié à son domaine d'activité
- Connaître le fonctionnement de l'administration territoriale
- Utiliser les outils du pack bureautique (Word, Excel, Powerpoint,...)

Compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Mobiliser et animer une équipe
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Savoir négocier
- Communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Savoir travailler avec les élus
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Savoir analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Dégager des priorités d'intervention
- Etre capable de synthèse
- Etre capable de définir des objectifs (de service, d'une action,...)
- Savoir inscrire son domaine d'activité dans les enjeux stratégiques globaux
- Savoir manager un processus de changement
- Savoir manager une équipe
- Savoir évaluer
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Savoir anticiper
- Etre force de proposition
- Etre capable de s'adapter au contexte
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique